

NOTRE TERRITOIRE  
NOTRE AVENIR

**MRC DES**  
**LAURENTIDES**

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU | IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE  
LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER  
MONT-BLANC | MONTCALM | MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

**Spectacles pour contribuer à la vitalité culturelle des collectivités**

# APPEL À PROPOSITIONS 2023

<b>Date limite :</b>	27 février 2023- 17 h 00
<b>Clientèle visée :</b>	Artistes et organismes culturels
<b>Objectif :</b>	Offrir des spectacles dans les villes et municipalités sur le territoire de la MRC des Laurentides
<b>Budget de réalisation :</b>	1000,00\$ par représentation (taxes et déplacements inclus)





Spectacles pour contribuer à la vitalité culturelle des collectivités

# APPEL À PROPOSITIONS 2023

<b>Date limite :</b>	27 février 2023 - 17 h 00
<b>Clientèle visée :</b>	Artistes et organismes culturels
<b>Objectif :</b>	Offrir des spectacles dans les villes et municipalités sur le territoire de la MRC des Laurentides
<b>Budget de réalisation :</b>	1000,00\$ par représentation (taxes et déplacements inclus)

## Contexte

Par le biais de son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, la MRC des Laurentides, en concertation avec le milieu, souhaite offrir aux vingt municipalités et villes qui composent son territoire la possibilité de recevoir des spectacles au sein de chacune d'elle.

Dans cette optique, la MRC des Laurentides invite les artistes et les organismes culturels à réaliser un projet de spectacle extérieur pour contribuer à la vitalité culturelle des collectivités au sein des municipalités.

## Description de projet

Offrir des spectacles extérieurs dans les municipalités et villes sur le territoire de la MRC au printemps, à l'été ou à l'automne 2023. Chaque municipalité et ville choisira un spectacle en fonction du public qu'elle aimerait rejoindre. La municipalité ou la ville désignera aussi le meilleur moment dans l'année pour recevoir le spectacle (printemps, été ou automne 2023). Les artistes ou les organismes culturels sélectionnés pourraient effectuer plusieurs représentations au sein de différentes municipalités et villes.

## Objectif

Contribuer à la vitalité culturelle des collectivités au sein des municipalités et des villes du territoire.

## Critères de sélection

Professionalisme des artistes ou de l'organisme culturel;

Originalité du spectacle proposé;

Résider et/ou pratiquer sur le territoire la MRC depuis au moins un an;

Spectacle qui peut s'adapter en fonction des restrictions sanitaires qui pourraient être en vigueur.

## Budget de réalisation

Budget total de réalisation : 20 000 \$ (taxes incluses) pour les vingt spectacles.

Un apport financier des municipalités et des villes pourrait être envisagé si le budget de réalisation soumis dépasse les sommes allouées par la MRC.



## Dépôt de candidature

Fournir par courriel, à l'attention de l'agente culturelle, un dossier complet au plus tard le **27 février 2023 à 17h00**.

Pour la proposition de projet, veuillez fournir (maximum 3 pages) :

- Le nom et les coordonnées de la personne responsable du projet;
- Une description du projet proposé;
- Vos disponibilités, en soirée et les fins de semaine, pour réaliser les spectacles au printemps, à l'été et à l'automne 2023;
- Un montage budgétaire incluant : les frais de déplacement, les ressources matérielles, les honoraires professionnels, les taxes, etc.
- Tous autres aspects que vous jugez pertinents et qui pourraient nous permettre d'évaluer le dossier selon les critères mentionnés.

Les artistes doivent aussi fournir :

- Leur curriculum vitae (maximum 2 pages);
- Une liste des spectacles réalisés par le passé.

Les organismes doivent aussi fournir :

- L'historique, le mandat et la mission de l'organisme;
- Le rapport d'activités de l'année 2022
- Les derniers états financiers;
- La liste des membres du conseil d'administration.

## Processus de sélection

Tous les projets seront étudiés par un comité de sélection. Tous les artistes et les organismes qui auront soumis une proposition recevront une réponse (positive ou négative) dans les deux semaines suivant la décision du comité.

## Le rôle des artistes et de l'organisme

- Concevoir et réaliser le spectacle;
- Gérer son budget de projet;
- Travailler en collaboration avec la municipalité pour la réalisation du spectacle.

## Le rôle de la municipalité

- S'entendre et collaborer avec les artistes ou l'organisme culturel sur le déroulement spécifique du spectacle (dates, lieux, heures, etc.);
- Assurer une promotion du projet dans la communauté;
- Fournir les lieux, infrastructures et autres besoins techniques nécessaires à la réalisation de la représentation;
- Coordonner les aspects administratifs et fournir une reddition de comptes sommaire du projet;
- Être présent et faire un suivi organisationnel durant la préparation et la réalisation du spectacle;
- Travailler en collaboration avec les artistes ou l'organisme culturel pour la réalisation du projet.

## Le rôle de la MRC

- Rédiger et faire signer les ententes relatives aux représentations;
- Coordonner les grandes étapes du projet et en faire les suivis;
- Intervenir en cas de malentendus entre les différents acteurs;
- Apporter le soutien nécessaire lorsque demandé.

## Pour plus d'information ou pour envoyer votre proposition :

Marjolaine Breton agente culturelle

mbreton@mrclaurentides.qc.ca

819 425-5555 poste 1027

1255 chemin des Lacs, Mont-Blanc, J0T2G0

NOTRE TERRITOIRE  
NOTRE AVENIR

**MRC** DES  
LAURENTIDES